



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de France - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org>

Solidaires



Négociations salariales 2007:

Pourquoi nous ne signons pas

Nos propositions salariales : réalistes et équilibrées...

Conformément à ses orientations et à sa pratique, le SNABF Solidaires s'était d'emblée inscrit dans une logique de négociation en vue de conclure un accord favorable à toutes les catégories de personnel.

Concrètement, nos propositions s'articulaient principalement autour des **trois revendications suivantes** :

- une augmentation générale des salaires et pensions devant au minimum compenser effectivement la hausse prévisible des prix en 2007,
- un rattrapage, au moins partiel et pour toutes les catégories de personnel, des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années (de 1993 à 2006 : -12,6 % par rapport à l'indice des prix et -5,2 % par rapport aux salaires des fonctionnaires),
- enfin, des mesures complémentaires permettant notamment l'attribution à nos collègues ADS et ADE du 13^{ème} mois complet et la mise en place – autorisée par la loi – du chèque transport en faveur de nos collègues du réseau.

... mais la Banque n'a pas voulu nous entendre.

Cette année encore,

- **les augmentations générales**, malgré un effort en niveau, **sont insuffisantes en masse** (0,49 % au titre de 2007), **du fait des dates tardives de revalorisation des salaires** (+0,6% au 1er mai et 0,8% le 1er novembre !). **En outre, l'effet report sur 2008 sera considérable** (0,91 %), ce qui réduira d'autant les augmentations 2008 (si augmentations il y a !),
- la Banque utilise **une mesure exceptionnelle** (prime de 1% après le bonus en 2006) pour refuser notre demande de rattrapage salarial s'inscrivant dans la durée. Cette orientation de la politique de la Banque en matière de rémunération, rendue possible par les signatures annoncées d'organisations syndicales minoritaires qui « sabotent » ainsi les négociations et accompagnent régulièrement « le toujours moins de la Banque », est inacceptable car :
 - les **primes exceptionnelles** ne sont **ni pérennes ni prises en compte dans le calcul de nos pensions**,
 - ces **primes** sont en outre **discriminatoires** contre certaines catégories de personnel (comme en 2006, nos collègues OSD en sont exclus !),
- **la Banque « mégotte » à l'égard de nos collègues ANP.** Elle refuse notre demande d'accorder aux Agents d'Entretien (une centaine d'agents), un 13^{ème} mois complet, alors qu'elle accepte enfin de l'accorder aux Agents de Surveillance (ADS), répondant ainsi à une autre de nos demandes.

Enfin, la Banque a **refusé de mettre en place**, dans le cadre des négociations salariales, **le chèque transport collectif et le chèque carburant**. Nous contestons cette incohérence et cette iniquité de traitement, alors que la Banque prend déjà en charge la moitié des frais d'abonnement aux transports en commun de nos collègues de l'Île de France et de Paris !

C'est pourquoi, après avoir longuement pesé le pour et le contre, le Conseil National a décidé de ne pas signer l'accord salarial 2007.

Accord d'Intéressement:

Attention danger

L'intéressement : pourquoi pas ?

Historiquement, l'intéressement a été conçu par le législateur comme un outil de redistribution aux salariés d'une partie des gains de productivité réalisés par l'entreprise.

Il repose également sur un mécanisme de rémunération lié aux performances collectives et non à l'atteinte d'objectifs individuels. C'est pourquoi le SNABF Solidaires, non seulement ne s'est jamais opposé à la mise en place d'un dispositif d'intéressement à la Banque, mais a également signé, par le passé, de tels accords.

Pourtant nous ne signerons pas l'accord 2007- 2009 !

Le projet de la Banque **contrevient tout d'abord à l'esprit de la démarche d'intéressement, à savoir, l'implication du personnel** dans la détermination des objectifs – du moins ceux décentralisés – et le choix des actions à entreprendre : à aucun moment, les agents n'y ont été associés, directement ou indirectement.

De plus, les **cibles de la plupart des objectifs quantitatifs retenus pour le réseau** (caisse, entreprises, surendettement : domaine 06 réseau, page 30 de l'accord) ont été fixées à des niveaux **extrêmement ambitieux**. De nombreuses unités se trouvant en situation de sous-effectifs, entériner des objectifs d'entrée de jeu difficiles à réaliser reviendrait à valider la dégradation accrue des conditions de travail.

En outre, **l'accord aggrave sensiblement la hiérarchisation de l'intéressement**, alors même que nous avons toujours revendiqué au contraire son resserrement. Le montant plancher et le plafond des droits individuels au titre de la part nationale passent respectivement de 70 et 175 % (dans le précédent accord) à 50 et 250 % (cf. article 11, page 4).

Enfin et plus généralement, le SNABF Solidaires dénonce **l'objectif qui sous-tend le projet de la Banque** : « s'orienter de plus en plus vers **la mise en œuvre d'éléments de rémunération variable** » (C.NOYER, CCE du 2 avril 2007).

A cet égard, **le projet de la Banque, plus encore que les précédents, participe de la refonte de la politique d'ensemble de la Banque en matière de rémunération.**

Or l'intéressement, comme nous l'avons rappelé à la Banque, ne doit pas, conformément à la loi, se substituer au **salaire** car ces deux éléments sont **nettement distincts**. La Banque doit donc cesser de considérer ces primes d'intéressement comme des compensations de la perte de pouvoir d'achat de nos salaires. Ce qui est encore le cas cette année !

Pour la SNABF Solidaires, l'intéressement constitue une juste reconnaissance de la contribution du personnel à la réalisation des performances de la Banque, efforts au demeurant reconnus par la Banque elle-même lorsqu'elle déclare que son « résultat bénéficie aussi de l'effort continu de productivité dans tous les secteurs ».

Compte tenu de tous ces éléments, notre Conseil National a refusé de cautionner, par sa signature, un projet d'accord qui repose sur une logique et des implications porteuses de risques pour le personnel.